

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Suppression de l'aide médicale d'État : une décision scélérate !

*Les sénateurs de droite et du centre alliés à l'extrême droite ont voté la suppression de l'AME le 7 novembre au soir. En faisant disparaître ce dispositif humanitaire minimal, ils mettent en danger toute la population. Les Mutuelles de France dénoncent cette mesure scélérate qui est une faute et une infamie.*

En examinant le 105<sup>e</sup> texte juridique<sup>1</sup> pris depuis 1945 pour modifier les conditions d'entrée, de séjour et d'asile des personnes migrantes en France, le Sénat a rejeté, mardi 7 novembre au soir, un amendement maintenant l'aide médicale d'État (AME). Les sénateurs de droite et du centre alliés à l'extrême droite<sup>2</sup> n'hésitent pas à flatter les préjugés racistes les plus nauséabonds. Sans opposition du gouvernement, ils jettent la suspicion sur les bénéficiaires de ce dispositif humanitaire minimal.

**Les Mutuelles de France dénoncent ce vote scélérat. La suppression de l'AME est une faute et une infamie.**

**C'est une infamie décidée au mépris de toute humanité.** L'aide médicale d'État, instituée par la loi du 27 juillet 1999, est l'héritière de l'Assistance médicale gratuite créée en... 1893. Son objet est de permettre à une personne étrangère sans titre de séjour d'avoir accès aux soins de première nécessité que son état de santé requiert. Certains médicaments et des soins considérés comme non essentiels en sont déjà exclus. Une personne sur 2 ayant droit à l'AME n'y a pas recours. Son coût ne représente que 0,4% des dépenses de santé<sup>3</sup>.

**C'est une faute contre la santé publique.** Comme le déclarent plus de 3000 soignants dans une tribune parue dans *Le Monde* il y a quelques jours « leur santé, c'est aussi la nôtre. Les restrictions politiques ne feront qu'éprouver les corps, contribuer à la dégradation de la santé publique, compliquer la tâche des soignants et fragiliser un système de santé déjà exsangue. »<sup>4</sup> D'ailleurs, une enquête récente rappelle qu'une large majorité de la population l'a compris : 61% des personnes interrogées sont favorables au maintien de l'AME<sup>5</sup>. C'est, enfin, une aberration économique puisque les prises en charge plus tardives, du fait du nouveau dispositif dit « AMU », de pathologies ainsi aggravées seront plus coûteuses pour le système de santé.

En supprimant l'AME, la droite et le centre alliés à l'extrême droite, s'appuyant sur la passivité du gouvernement, ont décidé de tourner le dos à un minimum humanitaire vieux de 130 ans. Ils instrumentalisent la santé publique au profit de leur projet mortifère. **L'Assemblée nationale et le gouvernement doivent tout faire pour corriger cette faute et cette infamie.**

À Montreuil, le 8 novembre 2023

**Contact Presse :**

Denis QUINQUETON - [denis.quinqueton@mutuelles-de-france.fr](mailto:denis.quinqueton@mutuelles-de-france.fr)

<sup>1</sup> 56 lois et ordonnances, 18 décrets, 29 arrêtés et circulaires et 2 conventions internationales (source : [les décodeurs du Monde](#))

<sup>2</sup> Groupes « Les républicains », « Union centriste », « Indépendants, république et territoire » et les sénateurs non-inscrits (extrême droite), [scrutin public n°23](#).

<sup>3</sup> « L'AME coûte-t-elle trop cher à la France ? », [Place de la santé](#), FNMF, 2022

<sup>4</sup> « [Nous demandons le maintien de l'aide médicale d'État pour la prise en charge des soins des personnes étrangères](#) », *Le Monde*, 2 novembre 2023.

<sup>5</sup> Enquête CSA pour [Médecins du Monde](#).